

De: <info@santepublique-editions.fr>
Sujet: 500 000 compteurs Linky installés " immédiatement", selon le dossier remis le 18 août 2015 aux 88 journalistes venus assister à la conférence de presse de Madame Royal
Date: Mon, 24 Aug 2015 16:30:11 +0100
A: info@santepublique-editions.fr

Bonjour (MERCI DE TRANSFERER CE MAIL A VOTRE CARNET d'ADRESSES)

De la part d'Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante.

Les 88 journalistes présents le mardi 18 août 2015 à la conférence de presse de Madame Ségolène Royal ont reçu un dossier de presse dans lequel figure l'information suivante :

"500.000 compteurs intelligents d'électricité (Linky) vont être déployés immédiatement".

<http://www.santepublique-editions.fr/suivre-les-etapes-de-la-loi-de-transition-energetique.html>

(voir l'extrait du dossier de presse, p. 5 de l'extrait = p. 17 du dossier)

Pourquoi tant d'empressement ?

Pour prendre de vitesse les opposants au Linky et mettre devant le fait accompli la population ignorante des dangers qu'elle encourt en acceptant ces nouveaux compteurs ?

Hormis François Hollande, Manuel Valls et Ségolène Royal, seule Sylvia Pinel, ministre du Logement, a cosigné cette loi qui concerne pourtant plusieurs autres secteurs d'activité comme le transport et la grande distribution.

D'après les contacts téléphoniques que j'ai eus lundi 17 après midi avec le ministère du Logement, Madame Pinel ne rentrait de congés que le mardi 18 août.

Aurait-elle signé cette loi, datée du 17 août et parue le 18 août, par téléphone ? Elle s'en mordra les doigts, ainsi que tous les membres de son cabinet qui ont été destinataires de mes mails du lundi 17 août après-midi...

Nous pouvons remercier le groupe des électrosensibles d'Ile de France qui, lundi 17 août en début de matinée, a déposé directement auprès de 20 ministres une lettre les avertissant de ne pas signer cette loi sous peine de se rendre passible de "mise en danger délibérée d'autrui".

<http://www.santepublique-editions.fr/groupe-des-electrosensibles-d-ile-de-france.html>

Madame Royal, quant à elle, encourt le risque maximal tant au niveau du nucléaire que sur son entêtement à déployer le Linky en dépit des très sérieux avertissements qui lui ont été envoyés par lettres recommandées.

(Nous savons d'ores et déjà que 40 personnes ont mené cette action qui s'avèrera fort utile pour la suite des événements. Si vous ne nous avez pas encore communiqué le numéro de votre Lettre Recommandée AR, merci de le faire par retour à info@santepublique-editions.fr, si possible en nous envoyant la copie de votre avis de réception ou en mentionnant la date de réception par les services du ministère de Madame Royal).

Après quelques difficultés finalement résolues, j'ai assisté à la conférence de presse de Madame Royal et lui ai posé les 3 questions suivantes :

1* Vous conditionnez la fermeture de Fessenheim à la mise en service de l'EPR. Si l'accident survient à Fessenheim avant la mise en service de l'EPR, devra-t-on vous considérer comme LA responsable ?

2* Le nouveau compteur électrique Linky a de graves inconvénients : incendies, pannes, augmentation de toutes les factures, piratage, cyber-terrorisme, black-out. Pourquoi ne voulez-vous pas prendre en compte les avertissements qui vous ont été envoyés par plus de 40 lettres recommandées et Chronopost ?

3* Pourquoi refusez-vous de rencontrer les personnes électrosensibles qui vous demandent un rendez-vous depuis le 26 mai 2015 ?

Voici ce j'ai noté de la réponse de Madame Royal :

« Eh bien vous au moins, vous positivez ! On a besoin d'énergie positive, pas d'énergie négative. Je remercie la direction de la Communication ! Cela montre au moins que les questions ne sont pas préparées à l'avance.

Sur le nucléaire, toutes les dispositions de la loi ont été validées.

Les choses sont stabilisées, validées.

Au sujet du Linky, mes services ont parfaitement reçu les courriers et les personnes électrosensibles ont été reçues par mes services.

Il y a des personnes qui s'inquiètent de ces compteurs.

Le progrès technique doit être accompagné.

Je tiens à ces réseaux intelligents.

Il y a beaucoup de lobbies qui font beaucoup de choses pour faire peur aux gens.

Nous serons vigilants sur l'impact sur la santé publique. »

La réponse de Madame Royal amène de ma part les trois commentaires suivants :

1/ Si l'accident survient à Fessenheim avant la mise en service de l'EPR, les quatre signataires de cette loi seront LES responsables directs de la catastrophe.

Il fallait inscrire dans cette loi la diminution du plafond de la capacité nucléaire pour fermer Fessenheim. Car "ça chauffe" à Fessenheim et l'EPR ne sera jamais mis en service :

<http://www.santepublique-editions.fr/epr-fessenheim-les-centrales-infernales-parmi-d-autres.html>

2/ Madame Royal a reconnu avoir "parfaitement reçu" les courriers d'avertissement contenant les raisons de NE PAS déployer les compteurs Linky.

Cet accusé de réception de la ministre en direct devant 88 journalistes est très important pour la suite.

3/ Les services de Madame Royal n'ont PAS reçu les personnes électrosensibles : la remise des pétitions à son directeur de cabinet M. Guillaume Choisy le 10 juillet 2015 par deux représentantes de la délégation des personnes électrosensibles d'Ile de France a été expédiée en 10 minutes et le sujet n'a été qu'effleuré - j'étais présente).

Madame Royal ferait bien de s'inquiéter à son tour des conséquences

qu'aura son entêtement à déployer le Linky sur sa carrière politique, sur sa cote de popularité et sur sa crédibilité en tant que femme politique de premier plan !

Forts de tous les avertissements que nous lui avons adressés, nous devons nous ancrer dans la ferme détermination de ne pas laisser installer le Linky dans notre immeuble, dans notre rue, dans notre village, dans notre ville.

Il faut agir vite et ne pas croire le site officiel selon lequel dans votre ville, vous seriez tranquille jusqu'en 2017. C'est juste une façon de nous endormir.

Vous trouverez en ligne des affiches à imprimer et à apposer dans votre rue, dans votre immeuble, chez les commerçants (ils sont eux aussi menacés à cause des pannes à répétition de leur matériel électrique que provoquera le Linky) ainsi qu'une lettre à afficher ou à glisser dans les boîtes aux lettres de vos voisins ou à leur envoyer par mail :

<http://www.santepublique-editions.fr/agir-aupres-de-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble.html>

Si vous souhaitez recevoir nos autres idées d'action, veuillez nous envoyer une enveloppe au format A4 à vos nom et adresse, timbrée (poids 100 g) et ajouter trois timbres de 20 g pour le prix des photocopies), à l'adresse suivante :

SantéPublique éditions
20 avenue de Stalingrad
94260 FRESNES.

Si vous habitez en région parisienne, vous pouvez venir à la crêperie Armorik Saveurs le mardi 8 septembre 2015 à 19 h, pour savoir comment empêcher le remplacement de votre compteur par un Linky (réservation souhaitée : 01 40 53 93 47).

<http://www.santepublique-editions.fr/appel-a-la-mobilisation-generale-contre-le-compteur-linky.html#conference>

Dans l'immédiat, la première action à prendre est de cadenasser les compteurs situés à l'extérieur des logements pour empêcher leur

remplacement par des compteurs Linky (c'est ce qu'ont fait les Québécois !).

En effet, après le remplacement de votre compteur par un Linky, vous ne pourrez même plus y accéder. C'est EDF / ERDF qui l'enfermera à clé.

Je souhaite particulièrement insister sur le témoignage d'une personne dont la mère, qui vit à Bagneux (92) dans une HLM, s'est déjà vu imposer un compteur électrique Linky de la marque allemande Landis Gyr. Il y a trois compteurs sur son palier (sur le mur jouxtant la chambre), qui surmontent 3 "concentrateurs" (c'est écrit dessus). Le tout a été cadenassé par EDF/ERDF. Non seulement son état de santé s'est fortement et rapidement dégradé (d'autant qu'il y a des antennes deux étages au-dessus), mais de surcroît elle subit des pannes répétées de la télévision et de l'ordinateur. C'est ce qui nous attend avec le Linky. Notre vie quotidienne va devenir un enfer à cause des pannes de nos appareils électriques. Et pour cause ! Les radiofréquences injectées par le Linky provoquent des interférences contre lesquelles nos appareils électriques ne sont pas blindés, puisque ces radiofréquences étaient jusqu'à présent totalement absentes (pas d'émetteurs proches).

Concernant le risque d'incendie, il est également à prendre très au sérieux, puisque EDF a d'ores et déjà diffusé ses nouvelles conditions générales de vente le 15 juillet 2015, qui s'appliquent à tous ses clients, stipulant que même dans le cas où la responsabilité d'ERDF serait engagée, vous n'aurez que deux mois pour lui demander réparation. Et si vous ne pouvez pas prouver vous-même la responsabilité d'ERDF ou de EDF, c'est vous qui serez considéré-e comme responsable de l'incendie provoqué par les radiofréquences du Linky, alors même que les câbles électriques ne sont pas prévus pour transporter des radiofréquences !

<http://www.santepublique-editions.fr/mail-appel-a-mobilisation-generale-contre-le-compteur-linky.html>

(voir le mail adressé à Que Choisir - Il n'y a pas eu de réaction après son envoi le 11 août dernier, seulement deux présidents d'antennes en province qui ont demandé des informations)

Or, dès avant le Linky, il y a déjà en France, chaque année, 60.000 incendies d'origine électrique, 200 morts et 4.000 blessés ! Avec le Linky, le nombre de ces drames augmentera (7 incendies se sont déclenchés en quelques semaines lors de l'expérimentation française en 2010).

Ajoutez à cela le risque de développer un cancer (officiellement reconnu par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS, et a classé les radiofréquences que le Linky injecte dans les circuits électriques comme "potentiellement cancérigènes", catégorie 2B) ou de devenir électrosensible (voir les dix nouveaux témoignages ci-joints, qui s'ajoutent à ceux déjà en ligne, voir ci-dessous), et la certitude de perdre le sommeil, cela fait beaucoup de bonnes raisons de convaincre nos voisins de refuser collectivement l'installation des compteurs Linky dans notre immeuble, dans notre rue ou dans notre village !

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr>

Témoignages de personnes électrosensibles :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/nouveaux-temoignages-de-personnes-electrosensibles-7-juillet-2015.pdf>



[Pièce jointe: dix-nouveaux-temoignages-d-electrosensibles-24-aout-2015.pdf](#)

(414Kbytes)